



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P130_2021

Date : 06/05/2021

OBJET : Pôle de Proximité des Pieux - Unité Sports et Loisirs - Piscine - Convention avec Planeth Patient pour la mise en place d'activités physiques adaptées

Exposé

Suite au décret du 29 décembre 2017, le corps médical peut prescrire du sport sur ordonnance. Dans la mesure où l'activité physique constitue un élément déterminant de santé, il semble nécessaire de favoriser l'accessibilité aux offres d'Activités Physiques Adaptées.

La piscine des Pieux souhaite adhérer au projet de santé publique et proposer des créneaux spécifiques à l'accueil du public concerné par ce décret. Dans un premier temps, deux créneaux hebdomadaires seront ouverts, sous la responsabilité de deux ETAPS formés aux APA (Activités Physiques Adaptées), le lundi de 11h15 à 12h45 et le jeudi de 17h00 à 18h15.

En vue de la prochaine coordination des équipements aquatiques du Cotentin, les piscines de Saint-Sauveur-le-Vicomte et de Beaumont-Hague s'associeront au projet épaulé par la Maison Sport Santé du Cotentin, site de référencement officiel soutenu par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Les éducateurs intervenants privilégient un travail en corrélation avec l'association de loi 1901 « Planeth Patient » qui a un rayonnement à l'échelle régionale et qui est labellisée par l'ARS comme Maison Sport Santé basée à Coutances. L'objectif de cette Plateforme Normande d'Education Thérapeutique est de coordonner, déployer, rendre visible et accessible l'offre liée à l'Education Thérapeutique et au Sport sur Ordonnance.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_055 du 6 avril 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°1,

Décide

- **De créer** deux créneaux spécifiques aux Activités Physiques Adaptées à la piscine des Pieux, dont le droit d'entrée correspondra à un tarif déjà existant, qui est celui appliqué aux activités aquatiques, d'un montant de 5,22 €,
- **De signer** une convention avec Planeth Patient, Plateforme Normande d'Education Thérapeutique dont le siège régional est situé 3, place de l'Europe, 14200 Hérouville-Saint-Clair, pour la mise en place du Projet Sport Santé sur la piscine des Pieux,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE